

## Conditions de participation aux Fûts collectifs de bourseduvin.be

<b>CATÉGORIES DE PRODUITS PARTICIPANTES</b>	Fûts collectifs de vins déjà connus et de vins à découvrir de Bourseduvin.be sur le site web.
<b>MÉTHODE DE TRAVAIL ET ÉLABORATION DU CONTRAT</b>	La participation aux Fûts collectifs implique que le client achète des vins avant leur production et les reçoit par après. Une participation fonctionne comme suit : <ol style="list-style-type: none"> <li>Il est possible de demander l'inscription ou de « s'inscrire » à partir du mois de janvier ou février d'année spécifique.</li> <li>Après l'annonce, en juillet de la même année, des vins participants, vous pouvez confirmer votre inscription jusqu'au 13 septembre de la même année.</li> <li>Ensuite, les vins sont produits et livrés. Selon le type de vin, la livraison a lieu en octobre de l'année en question ou en mars de l'année suivante.</li> </ol>
<b>CONFIRMATION, ADAPTATION OU ANNULATION DE L'INSCRIPTION</b>	L'inscription aux Fûts collectifs est toujours facultative. Jusqu'au 13 septembre de l'année en question, il est toujours possible de confirmer, de modifier ou d'annuler l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> <li>La confirmation se fait en remplissant et en renvoyant le formulaire d'inscription qui vous a été envoyé ou en confirmant numériquement. La confirmation est nécessaire pour devenir définitive.</li> <li>On peut également confirmer en contactant le service clientèle de bourseduvin.be à l'adresse <a href="mailto:contact@bourseduvin.be">contact@bourseduvin.be</a> ou en appelant le 011/98.83.79.</li> <li>Toutes les inscriptions sont garanties jusqu'au 13 septembre de l'année en question. Après cette date, à défaut de confirmation, l'inscription est automatiquement annulée et il n'y a donc aucune mention de livraison.</li> </ul>
<b>FRAIS DE LIVRAISON</b>	Il n'y a pas de frais de livraison pour les vins des Fûts collectifs. Les vins commandés après le 13 septembre de l'année en question ou les vins de Fûts collectifs des années précédentes ne donnent pas lieu à des remises de fûts, sont vendus aux prix affichés et entraînent des frais de livraison. Ces frais de livraison ne sont pas facturés aux clients Plus ou Premium.
<b>RÉDUCTION FÛTS COLLECTIFS</b>	La réduction sur les fûts collectifs, appelée aussi « réduction fût » est accordée pour les achats à partir de 36 bouteilles ou 3 boîtes. Chaque boîte des Fûts collectifs contient 12 bouteilles. La réduction fût augmente proportionnellement au nombre de bouteilles ou de boîtes : <p>Pour 3 à 5 boîtes : 20 € de réduction sur la commande  Pour 6 à 7 boîtes : 50 € de réduction sur la commande  Pour 8 à 11 boîtes : 90 € de réduction sur la commande  Pour 12 à 14 boîtes : 130 € de réduction sur la commande  Pour 15 à 23 boîtes : 180 € de réduction sur la commande  Pour 24 boîtes ou plus : 300 € de réduction sur de la commande</p>
<b>QUANTITÉ MINIMUM DE PRODUITS PAR COMMANDE</b>	Au moins 1 boîte (12 bouteilles)
<b>MÉTHODES DE PAIEMENT ACCEPTÉES</b>	Paiement immédiatement lors de la confirmation de la commande ou par virement au plus tard 14 jours après la livraison
<b>GARANTIE</b>	La garantie 100 % satisfait ou remboursé n'est <b>pas valable</b> sur les vins proposés dans le cadre des Fûts collectifs. La présente clause prévaut sur toutes les autres conditions de vente de Bourseduvin.be. Ces vins sont uniquement repris en cas de défaut ou de manquement (par exemple, vin bouchonné).

### 1. Résiliation du contrat

Les phases de résiliation du contrat de participation aux Fûts collectifs de Bourseduvin.be sont clairement décrites sur le site Web et précisées ici. Le contrat est rendu définitif par la confirmation exécutée par le client. Ceci peut se faire en remplissant et en renvoyant le formulaire d'inscription, en répondant ou en cliquant sur le bouton d'accord figurant dans le mail de confirmation de réception ou par téléphone à notre service clientèle. La livraison des Fûts collectifs ne peut se faire que dans les régions suivantes : Belgique et Pays-Bas. Le consommateur doit être âgé de 18 ans minimum pour pouvoir conclure un contrat valide.

### 2. Enregistrement sur le site Web

Pour pouvoir participer aux Fûts collectifs, l'enregistrement des informations du client est obligatoire. Sans enregistrement, il n'est pas possible de conclure le contrat; Lors de l'inscription, le client doit saisir les informations suivantes : le nombre de boîtes par modèle, son adresse, sa date de naissance, son adresse e-mail, son prénom et son nom de famille, et son numéro de téléphone.

### 3. Prix, réductions et codes de promotions.

Les prix sont indiqués TVA incluse. Une réduction est possible sous forme de réduction fût et est imputée sur la facture. Cette réduction est également précisée à l'adresse <https://www.bourseduvin.be/les-futs-collectifs>. Lors d'une participation aux Fûts collectifs, il n'est pas possible d'échanger des codes de promotions Bourseduvin.be ni d'utiliser d'autres actions promotionnelles. Un code de promotion ne peut pas non plus être utilisé rétroactivement plus tard. Les réductions (y compris la réduction fût) ne sont pas valables sur les vins supplémentaires commandés après le 13 septembre de l'année en question. Dans ce cas, le tarif normal est appliqué.

### 4. Expédition des produits

Bourseduvin.be expédie les vins de Fûts collectifs commandés à deux moments prédéfinis : septembre-octobre (vins blancs) et février-mars (vins rouges). Le client est contacté au préalable pour annoncer la livraison. Le client peut modifier le calendrier de livraison, sous réserve des options proposées, en contactant le service clientèle. Lors de livraisons plus importantes pour lesquelles on utilise des palettes, le client est contacté afin de programmer une date de livraison. L'âge de la personne qui reçoit la livraison est contrôlé au moment de la livraison.

#### **5. Paiement et facturation**

Le paiement se fait lors de la confirmation ou par virement au plus tard 14 jours après la livraison. La facture est établie sur la base des données personnelles communiquées lors de la commande. La commande doit indiquer si l'adresse de livraison diffère de l'adresse de facturation.

#### **6. Force majeure**

En cas de force majeure (p.ex. en cas de décès) les héritiers peuvent résilier le contrat sans frais. L'avis de résiliation doit être communiqué sous 14 jours suivant la livraison des vins.

L'acheteur est conscient du fait qu'au moment de la commande, les vins ne sont pas encore produits. Cela signifie également qu'il n'est pas certain que les vendanges seront réussies ni qu'il y aura suffisamment de vin produit, livré et de la qualité attendue. En cas de force majeure dans le chef de bourseduvin.be (comme les cas susmentionnés), et que par conséquent aucune livraison n'est possible du fait de circonstances en dehors de la volonté ou de la faute de Bourseduvin.be, le contrat peut être résilié sans possibilité d'indemnisation du client. En conséquence, le client n'est pas non plus tenu de payer le prix d'achat. En cas de paiement anticipé, le prix d'achat sera immédiatement remboursé par Bourseduvin.be.

#### **7. Conditions spécifiques et générales de Bourse du Vin**

En sus des présentes conditions spécifiques des Fûts collectifs, les conditions générales de vente de Bourseduvin.be s'appliquent et l'acheteur certifie les connaître et les accepter.